

1. EDITORIAL

Le CER du VAL de VILLE service Kreuzweg entre cette année dans sa 11^{ème} année de fonctionnement. Fort de son expérience, d'une équipe éducative soudée qui a su grandir et développer ses compétences, le CER a accueilli avec bienveillance les jeunes qui lui ont été confiés et avec le souci d'un accompagnement éducatif approprié et au plus près leurs besoins.

La construction du CER du VAL de VILLE par le rapprochement des services initiés en 2016 se poursuit activement. Dans ce tournant pour notre institution, les équipes éducatives s'inscrivent dans l'esprit de Saint Exupéry « *pour ce qui est de l'avenir il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible* ».

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

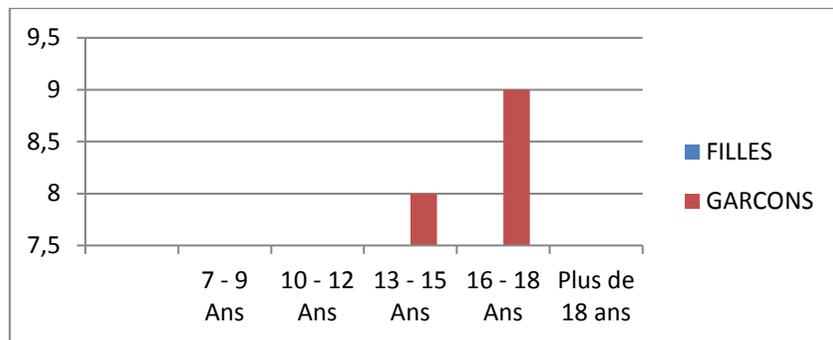
Le CER du VAL de VILLE service KREUZWEG accueille 7 jeunes pour une session de 5 mois, soit de mars à juillet, soit d'août à janvier. La mission du CER a pour objectif de permettre à des jeunes enfermés dans une spirale délinquante de se ressourcer et de se remobiliser par l'expérience de la rupture. Le levier éducatif essentiel du CER sont des pratiques sportives qui favorisent le développement personnel, valorisent l'estime de soi et renforcent le goût de l'effort.

Activité	2016	2017	2018	2019
AGREMENT*	7	7	7	7
JOURNEES PREVISIONNELLES	1950	1950	1950	1950
JOURNEES REALISEES	2123	2010	2046	2053
ECARTS	173	60	96	103
	8,00%	3,00%	4,00%	5,28%
EFFECTIF AU 31 DEC	7	7	7	7
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	108,87	103,08	104,92	105,28
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	15	16	17	17

Pour l'année 2019, le CER du VAL de VILLE service KREUZWEG a réalisé son objectif de journées prévisionnelles, avec un excédent de 103 journées sur l'ensemble de l'année.

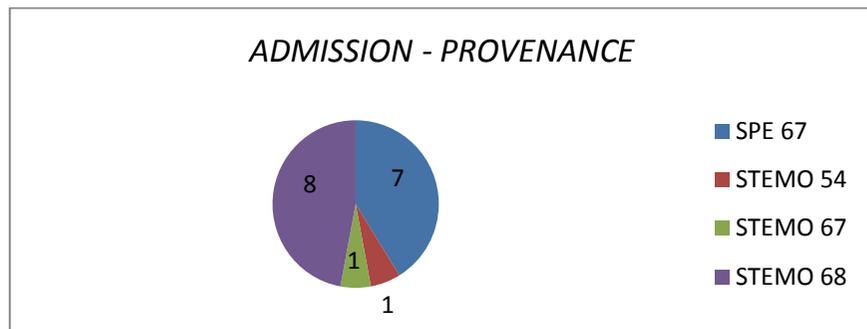


AGE MOYEN DES MINEURS ACCUEILLIS



L'accueil des jeunes accueillis se fait dans la limite d'âge de 13 – 17 ans. Pour l'année 2019 la moyenne d'âge reste constante par rapport aux années antérieures, soit 15.4 ans.

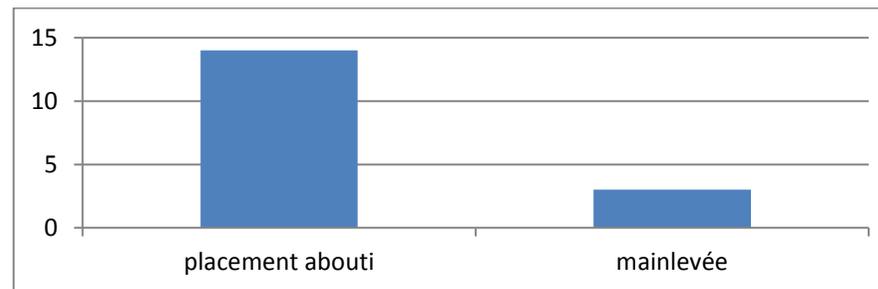
MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)



Pour les placements sous ordonnance 45 relevant du pénal, Les jeunes admis au CER du VAL de VILLE service KREUZWEG sont issu pour la presque totalité des deux départements alsaciens, seul un bénéficiaire sur l'ensemble de l'année 2019 nous fut adressé par un STEMO hors Alsace : METZ. Notre activité contrairement aux années précédentes s'est recentrée sur un environnement géographique plus restreint. Pour les places relevant de

l'assistance éducative, elles ont été pourvues en totalité par des usagers relevant du conseil départemental du Bas-Rhin.

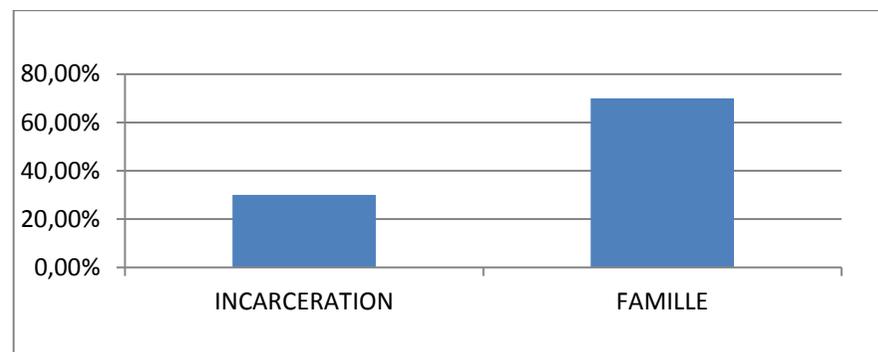
ORIENTATION FIN DE PLACEMENT



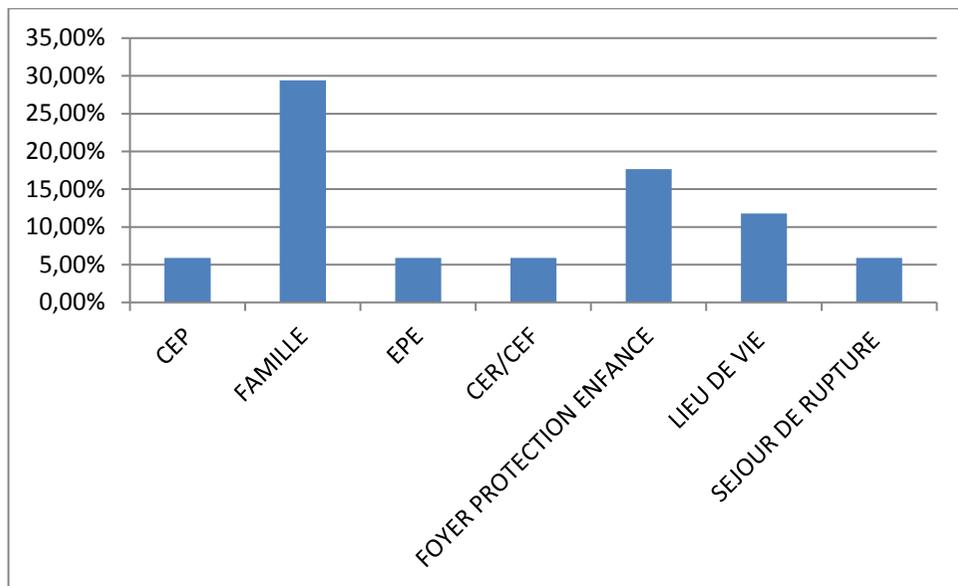
Comme l'année précédente 82% des jeunes admis au CER du VAL de VILLE service KREUZWEG ont mené leur placement à son terme. 3 jeunes ont fait l'objet d'une mainlevée et ont été réorientés, l'un, placé au titre de l'ordonnance 45 fut l'objet d'une incarcération, et les deux autres relevant du SPE ont bénéficié d'un retour à domicile.

ORIENTATION SUITE AUX MAINLEVEES

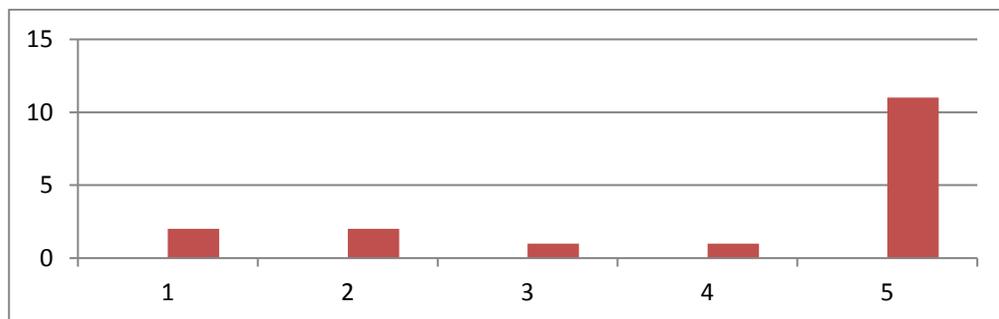
(fin de placement anticipé)



Les orientations en fin de CER sont diverses, 29 % font l'objet d'un retour en famille, 27 % sont pris en charge dans des hébergements collectifs type foyer, 10% sont réorientés vers un autre lieu de rupture (CER/CEF, Séjour de rupture) et 5% vers une prise en charge plus individuelle (lieu de vie). Les orientations en foyer ou EPE sont presque toujours par défaut les lieux de vie étant une orientation plus adaptée suite à l'expérience du CER (prise en charge plus individuelle). Malheureusement les places manquent et la sélection opérée à l'admission des lieux de vie ne profite pas au jeune sortant de CER.



DUREE MOYENNE DU SEJOUR



Le placement au CER du VAL de VILLE service KREUZWEG est ordonné par un magistrat pour une durée invariable de 5 mois. Les mainlevées actant une fin de placement anticipée ont été demandées et accordées dans les deux premiers mois de placement. L'adhésion du jeune au placement n'est jamais demandée mais une opposition massive à celui-ci s'exprime toujours par des fugues très importantes et met en échec le travail éducatif mené au CER si bien que dès le second mois de placement une mainlevée est demandée si le jeune ne parvient pas à s'inscrire dans le projet du CER. Une fin anticipée de placement intervenant après le second mois de présence est plus rare voire exceptionnelle. Les jeunes admis en cours de session ne font pas cinq mois mais seulement le temps jusqu'à la fin de session.

2.1. Vie de l'établissement

Les deux services continuent d'œuvrer vers une, en terme de documents administratifs, élaboration des rapport et prise en charge des mineurs et cela tout en préservant une diversité de projets, dans une intension commune de créer de la valeur ajoutée.

2.2. Travail avec les familles

Le travail avec les familles a été conforme au projet d'établissement. En recentrant notre activité sur un espace géographique plus restreint, cela a permis à l'équipe éducative d'approfondir le travail d'accompagnement mené auprès des familles. Le principe d'un suivi de l'utilisateur en coréférence : une éducatrice en charge du lien avec les familles et les partenaires, et un éducateur en charge du suivi éducatif du jeune au sein de l'établissement, a encouragé les échanges et le travail pluri-disciplinaire par des regards croisés sur la problématique et l'accompagnement éducatif spécifique de chaque usager.

2.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Les périodes de stages organisées pendant les sessions du CER ont permis de travailler l'inclusion des jeunes dans le tissu économique et social du Val de Villé. Dans ce cadre, nous avons renforcé et élargi notre collaboration avec les mairies des communes voisines du CER (le Hohwald,

Breitenbach, Bourg Bruche), ainsi qu'avec différentes entreprises qui proposent des stages aux jeunes du CER.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

La coordination des parcours des jeunes placés au CER se fait par une collaboration étroite avec les « éducateurs fil rouge » lesquelles sont invités aux deux synthèses qui rythment la session et à trois entretiens individuels avec les usagers. Au cours de l'année 2019, plusieurs expériences d'immersions des usagers dans des établissements ont été entreprises en vue de préparer leur orientation.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat/ transversalité

Le CER accorde un soin particulier au travail en partenariat avec divers acteurs du tissu économique et social local. Le lien avec ceux-ci est essentiel pour l'accompagnement éducatif des jeunes confié au CER. Il est garant d'un travail équilibré et efficace ouvert vers l'extérieur.

An niveau sportif nous avons renforcé et soudé un peu plus nos partenariats traditionnels.

L'association « grains de folie » avec laquelle nous avons mené plusieurs activités extérieures autour de la randonnée pédestre en montagne. Au courant de l'année 2019, nous avons organisé, avec cette association, au profit des jeunes un défi sportif : l'ascension du Mont MULASSCENE en Andalousie lors d'un séjour extérieur. L'accompagnement et l'encadrement du groupe a été réalisé par M. CASTILLO. Ce fut une expérience très forte émotionnellement et dans les liens créés avec les jeunes.

« Judo ASAHI » qui initie les jeunes au judo et sanctionne leur expérience par le passage d'une ceinture en fin de session. Cette année encore la pratique du judo a révélé tout le potentiel de cette activité pour la diffusion des valeurs éducatives et citoyennes auprès des jeunes placés au CER : Le respect des règles, le respect de l'adversaire, la valorisation de l'estime de soi, et l'effort récompensé par la reconnaissance du professeur.

« Atelier Escalade », ce partenariat créé en 2018 et financé par le pôle santé de la PJJ a montré toute sa pertinence éducative. Puisqu'il permet outre le dépassement physique, de dépasser ses peurs, de prendre conscience de ces capacités mais aussi de travailler la confiance en l'autre : celui qui assure lors de l'ascension d'une paroi. Nous tenterons en 2020 d'affermir ce partenariat par l'organisation de séjours extérieurs autour de cette activité qui à ce jour est organisée selon un axe de progression de 10 séances hebdomadaires.

Un partenariat avec la faculté de sport de Strasbourg a été très fructueux puisque les étudiants et étudiantes sont intervenus à deux reprises sur une période de deux semaines à chaque fois. Ils ont organisé et encadré des activités sportives sous le regard et le contrôle des éducateurs du centre.

Parallèlement nous avons poursuivi nos partenariats avec les communes avoisinantes pour permettre aux jeunes de découvrir les métiers liés à la gestion des espaces verts, et pour certains d'entre eux pour réaliser les travaux d'intérêt généraux ordonnés par la justice.

« La ferme du Pfeifferberg, association An 'Art » à Metzéral. Nous avons poursuivi notre partenariat par lequel régulièrement les jeunes du CER effectuent des séjours d'une ou plusieurs journées afin de découvrir les métiers et la vie au contact des animaux.

L'association « Drug store », ce partenariat construit depuis 2016 s'est poursuivi avec pour partie un financement accordé par la DRAC. Nous avons pu au cours de l'année 2019 enregistrer à chaque session un CD musical qui regroupait le travail de chaque jeune. Cette activité s'est montrée très porteuse de sens et d'intérêt pour l'accompagnement éducatif des garçons.

« Atelier d'art thérapie » qui s'est aujourd'hui pleinement intégré à la vie du CER et est devenu un véritable support d'observation pour tenter d'analyser et de comprendre la problématique et la clinique de chaque jeune placé au CER. Financé par le pôle santé de la PJJ, cet atelier est à ce jour un support éducatif majeur dans l'accompagnement des jeunes. De surcroît, il a offert à deux reprises au cours de l'année écoulée une tribune médiatique d'importance par des articles dans les DNA en juillet 2019 et janvier 2020. Ce partenariat se poursuivra dans l'année 2020.

3. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Pour l'année 2019 afin d'améliorer les conditions de placement, des travaux d'infrastructures sont envisagés, ils sont en réflexion actuellement avec nos différents partenaires.

Dans le suivi des références, cœur de l'accompagnement éducatif, la mise en place d'une coréférence est actuellement en travail. Les usagers seront suivis individuellement par deux éducateurs spécialisés. Les objectifs étant l'amélioration de la qualité de la prise en charge.

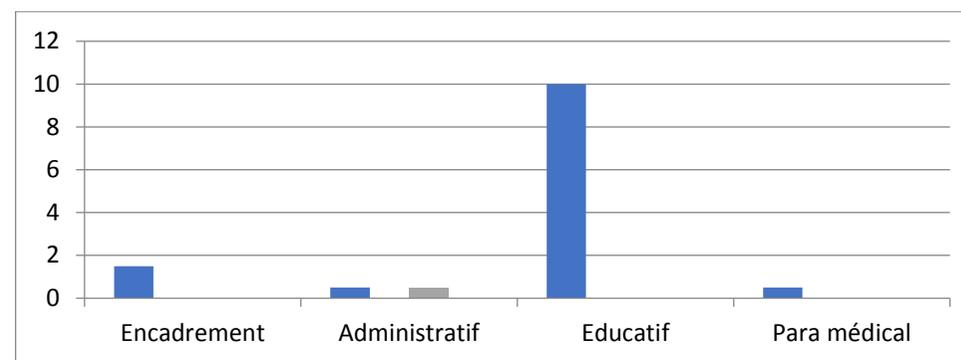


4. RESSOURCES HUMAINES

AU 31.12.2019

2017	2018	2019
12,50	12,50	12,50

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	12,50	1,50	0,50	10,00	0,50		
CDD temporaire	0,00						
CDD remplacement	0,50		0,50				
Contrats aidés	0,00						
Maitres	0,00						



Le CER reste un lieu d'accueil et de formation pour les futurs professionnels (collaboration avec différents sites de formation ESTES, l'IFCAAD, ISSM, STAPS) 3 stagiaires ont bénéficié d'un accompagnement. Au sein de la structure, les membres de l'équipe pluridisciplinaire continuent à se former, deux d'entre eux ont validé des diplômes de niveau II et quatre sont en cours de formation sur des cursus qualifiant de deux ans. Une éducatrice a été détachée pendant l'année sur une structure de l'ARSEA dans une fonction de cadre intermédiaire.

5. CONCLUSION

Le CER Val de VILLE dans un esprit d'anticipation, continue à échafauder et à réaliser le projet éducatif en s'appuyant sur le public accueilli. Le CER du KREUTZWEG n'a pu répondre aux nombreuses demandes d'admission qui lui ont été adressées tout au long de l'année faute de places. En revanche, les objectifs d'accueil ont été largement remplis sur les deux services.

